



maison sur terrain du père

Par **delaryse**, le **25/04/2015 à 16:42**

Bonjour,
Lorsque nous sommes arrivés en Corse mon beau père nous à laissé un vieux hangar non habitable en disant qu'il ferait les papiers pour que ce soit à nous. nous avons retapé ce hangar en habitation avec piscine, insert, beau jardin, beau carrelage, isolation boiserie, électricité...toutes nos économies y sont passées. Nous avons divorcés et mon mari est décédé. Les papiers n'étant pas fait, Mon beau père à récupéré la maison et il la loue 2500€ par semaine! Mes enfants sont dégoutés car ils ont grandi dedans, y'a t il des droits?

Par **aguesseau**, le **25/04/2015 à 17:01**

bjr,
la maison construite sur un terrain appartient au propriétaire du terrain donc la maison que vous avez retapé appartient au père de votre mari.
comme vous êtes divorcé, vous n'avez aucun droit sur ce bien .
vos enfants peuvent espérer en hériter d'une partie.
seule une procédure judiciaire sans garantie de succès pourrait permettre de récupérer l'argent que vous avez investi dans ce bien mais cela aurait du être traité lors du divorce.
cdt

Par **delaryse**, le **25/04/2015 à 17:13**

merci pour cette réponse. Mes enfants peuvent quand même récupérer les affaires(frigo,gaz,hotte,insert, moteur de piscine...) dans cette maison?

Par **aguesseau**, le **25/04/2015** à **18:51**

non, la maison appartient à votre beau-père. ncela aurait du être traité lors de la succession de leur père.